



Christian VIGNAUD  
Président de la Communauté de Communes  
Du Rouillacais  
314 Avenue Jean Monnet  
16170 ROUILLAC

Rouillac, le 21 mai 2025

À

Monsieur le Président  
de Grand Angoulême  
25 Boulevard Besson-Bey  
16000 ANGOULÊME

---

*Affaire suivie par Anaïs DELAGE  
Chargée d'aménagement du territoire  
Tél : 09.74.36.99.21 – 07.56.26.41.16  
Mail : aménagement@ccrouillacais.fr*

Objet : Avis PPA sur le PLUi-Mobilité de Grand Angoulême

Monsieur le Président,

Je me permets de vous écrire en tant que Personne Publique Associée à la démarche du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Mobilité de la Communauté d'agglomération de Grand Angoulême.

Après examen attentif du document soumis à notre avis, je tiens à vous faire part de l'avis favorable du conseil communautaire du Rouillacais du 19 mai 2025, concernant votre PLUi-Mobilité. Nous saluons le travail réalisé sur les politiques de planification et de mobilité à l'échelle intercommunale, pour un développement cohérent et durable des territoires.

La mobilité est en enjeu important en milieu rural comme urbain et elle s'appréhende au-delà des frontières de nos propres intercommunalités. Ainsi, nous avons pris note de nouvelles expérimentations en termes de mobilité que vous souhaitez mettre en place. Deux d'entre elles concernent le territoire du Rouillacais :

- une expérimentation prochaine sur des lignes de court-voiturage sur une ligne Nord-Ouest (Rouillac-Angoulême),
- une expérimentation de liaisons express vers le cœur d'agglomération depuis Marsac et Asnières-sur-Nouère, qui sont deux portes d'entrée vers le Rouillacais.

De ce fait, il nous semble important de pouvoir travailler ensemble afin de garantir une mise en œuvre efficace et coordonnée de cette expérimentation pour la satisfaction de nos habitants respectifs qui naviguent chaque jour entre nos deux territoires. Mes services se rendront disponibles pour échanger plus en détail sur ces remarques et pour participer activement à la poursuite de cette démarche de mobilité entre nos intercommunalités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président,

Christian VIGNAUD

Extrait de Délibération du conseil communautaire  
Séance du 19 mai 2025

Nombre de conseillers en  
exercice : 28  
Titulaires présents : 24  
Suppléants : 1  
Pouvoirs : 2  
Excusés : 4  
Présents :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 9 mai dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

**COURBILLAC :** M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, **DOUZAT :** M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT :** M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC :** M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE :** M. Thierry MARCILLAUD, **MAREUIL :** Mme Claudine RODET, **MONS : / ROUILLAC :** Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, M. Jean-Pierre VIDAL, M. Christian BERTON, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Nicole LANFRANCHI, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE :** M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX :** M. Francis ROY, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC :** Mme Stéphanie ROTURIER, M. Jean-Claude GUILLOT, M. Emmanuel RIPPE, **VAL D'AUGE :** M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC :** M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléant en situation délibérante : M. Thierry MARCILLAUD

Pouvoirs : M. Joël COBERAC à M. Francis ROY, Mme Elisabeth MASSON à Mme Dominique MANCIA

Excusés : M. Patrick MESNARD, M. Joël COBERAC, Mme Elisabeth MASSON, Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE

Délibération n°053.19.05.2025

AVIS SUR L'ARRÊT DU PLUI-MOBILITÉ DU GRAND ANGOULÊME

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la démarche *Cartéclima !*, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a initié par délibération du 11 mars 2021 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de Mobilité (PLUi-M).

La première phase de *Cartéclima !* consistait en la révision du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCOT-AEC), qui a été arrêté en septembre 2024. L'élaboration du PLUi-M s'est inscrite en continuité du travail conduit pour le SCOT-AEC, afin de construire une vision stratégique globale de l'avenir du territoire.

Le PLUi-M a été arrêté en Conseil Communautaire le 20 mars 2025.

L'examen attentif du document soumis n'amène pas de remarques défavorables sur le document réalisé sur les politiques de planification et de mobilité à l'échelle intercommunale.

Entendu cet exposé, le conseil communautaire, décide :

- D'émettre un avis favorable en tant que Personne Publique Associée à l'arrêt du PLUi-M de GrandAngoulême.

|             |               |  |                                     |
|-------------|---------------|--|-------------------------------------|
| Voix pour : | Voix contre : |  | Abstention : 1<br>Marina GRAMMATICO |
|-------------|---------------|--|-------------------------------------|

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

A ROUILLAC le 20 mai 2025

  
Président,

Christian VIGNAUD